

CONSEIL MUNICIPAL – 10 FEVRIER 2016–

L'an deux mille seize, le 10 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 05 février 2016

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoir : Touria BAROUX à Nicolas BONNEAU
Sébastien CARRIERE à Jacques GAMBELIN

Secrétaire de séance : Patrice HAUG

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 16/12/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Délibération / crédits d'investissement,**
- **Modification délibération SDEHG,**
- **Délégués Syndicat Mixte de Drémil-Lafage,**
- **Point lotissement Ladurantie,**
- **Questions diverses.**

Approbation du compte-rendu du conseil du 16 décembre 2015

Le compte rendu du conseil du 16 décembre est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Délibération crédits d'investissement

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération qui autorise à engager des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits votés l'année précédente (soit ¼ de 610 197.37 € c'est-à-dire 152 549.34 € maximum) afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les crédits d'investissement tels que définis ci-dessus.

Délibération / modification des statuts du SDEHG

Par délibération n°16-12-2015-3 du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne et a décidé de lui transférer les compétences suivantes :

- « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid »,
- « création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,
- « aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité ».

Or, la commune de Rebigue a transféré la compétence « réseau d'énergies renouvelables : création et exploitation d'équipements de production et de distribution de chaleur » au Sicoval lors de l'extension de son objet social à la compétence précitée intervenu par arrêté préfectoral du 15 octobre 2009.

Ainsi, depuis cette date et en application du principe « d'exclusivité », la commune n'est plus compétente pour décider du transfert de la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid » au syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne dans la mesure où seule la communauté d'agglomération du SICOVAL est en mesure d'intervenir dans ce domaine sur la commune de Rebigue.

En conséquence il y a lieu de retirer le dernier point de la délibération n°16-12-2015-3 relatif au transfert des compétences optionnelles au SDEHG et à se prononcer à nouveau.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal annule à l'unanimité la délibération n°16-12-2015-3, approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG, à compter du 1^{er} janvier 2017, les compétences optionnelles suivantes :

- Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- Aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Délibération / délégués Syndicat Mixte de Drémil-Lafage

Pour rappel les communes qui utilisaient la décharge de Drémil-Lafage sont regroupées en Syndicat Mixte et doivent nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Suite à l'élection de Jacques CHARRIE comme maire, les délégués ont changé et il y a lieu de délibérer pour valider ces choix.

Après délibération, le conseil municipal désigne par 13 voix pour Dominique LOUZON comme délégué titulaire et Nicolas BONNEAU comme délégué suppléant.

Point lotissement Ladurantie

La commune a rencontré le Sicoval pour établir un calendrier pour la réalisation des VRD

- Evocation des différentes solutions pour désenclaver les riverains.
- Analyse des possibilités d'extension du réseau d'assainissement et du surcoût engendré.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00